

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Session du Comité consultatif public mixte n° 98-02

Le 7 mai 1998

Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une session ordinaire à El Paso, Texas, aux États-Unis, le 7 mai 1998.

Le présent compte rendu de discussion résume chaque point de l'ordre du jour, fait état des décisions prises par les membres du CCPM et des responsabilités en matière de suivi. On retrouve l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B et l'avis au Conseil n° 98-04 à l'annexe C.

On peut se procurer le texte complet des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de son coordonnateur. On peut aussi consulter ces documents sur le site Web de la Commission, sous la rubrique consacrée au CCPM, à l'adresse <<http://www.cce.org>>.

M. Jonathan Plaut n'a pu se présenter à la séance qu'au milieu de la matinée en raison des conditions climatiques. MM. Jorge Bustamante et Jacques Gérin avaient prévenu par écrit le Secrétariat de leur absence. Quant à M. Dan Morales, son absence était injustifiée.

SÉANCE PRIVÉE DU CCPM

À la suite d'événements qui se sont produits au début de 1998, le CCPM convient d'aborder et de résoudre cinq questions d'intérêt général. Les discussions à ce sujet se tiennent en privé et donnent lieu aux décisions suivantes :

- En ce qui a trait au rôle du CCPM dans le processus de consultation publique de la CCE, les membres décident de s'en tenir à la décision prise au cours de la dernière réunion (session n° 98-01), à savoir de se joindre à ce processus. Cependant, ils indiquent clairement que le CCPM continuera de faire tout en son pouvoir pour que le public et divers secteurs de la société puissent y participer. Compte tenu des limites sur les plans budgétaire et logistique, le CCPM doit faire des choix en fonction des incidences ultimes des décisions et de leurs relations.
- Il est convenu que le CCPM se charge d'établir son propre budget de fonctionnement dans le cadre du processus de la CCE et qu'il en soit clairement fait mention dans le rapport du Comité au Conseil.
- Au sujet d'une exigence éventuelle de quorum, il est décidé que le CCPM continue de fonctionner en prenant des décisions unanimes. Comme le fait remarquer quelqu'un, les membres du CCPM ne sont pas nommés pour représenter des pays mais trois points de vue

culturels, et ce, dans le but d'enrichir et d'améliorer la démarche entreprise par la CCE. On fera l'impossible pour que tous les membres soient présents, et s'il est nécessaire de voter, on essaiera de rejoindre les membres absents. Il est toutefois convenu que pour tenir une réunion il faut au moins qu'un membre de chaque pays y soit présent.

Les membres s'entendent pour que la présidente entre en communication avec le Conseil concernant les sièges vacants au sein du Comité (un pour le Canada et deux pour le Mexique). Voir l'avis n° 98-04 en annexe.

- En ce qui concerne les relations du CCPM avec les autres organes de la CCE, il est entendu que le Comité devra être davantage proactif.
- Pour ce qui est du choix du prochain directeur exécutif, voir l'avis n° 98-04 en annexe.

SÉANCE PUBLIQUE DU CCPM

MOT DE BIENVENUE ET TOUR D'HORIZON PAR LA PRÉSIDENTE

La présidente, M^{me} Mary Simon, souhaite la bienvenue à tous les participants à El Paso. Elle fait part de la récente décision de la CCE d'élaborer un processus de planification triennal et souligne que cette décision offre au CCPM l'occasion d'être davantage proactif et de formuler des avis au Conseil sur des questions de fond.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est convenu d'ajouter les points qui suivent à l'ordre du jour :

- Réunion éventuelle du CCPM avec les Comités consultatifs nationaux (CCN) et le Comité consultatif gouvernemental (CCG) à Mérida
- Plan de gestion des BPC
- Prochaines réunions du CCPM

COMPTE RENDU DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE PAR INTÉRIM DU SECRÉTARIAT DE LA CCE

Les membres souhaitent la bienvenue à la directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti. Celle-ci souligne que ce moment est très important pour la CCE et le CCPM. À son avis, la décision d'entamer un processus de planification triennal de même que le rapport du comité d'examen indépendant offrent au CCPM une importante occasion de participer et de formuler des avis.

M^{me} Ferretti confirme que les Programme et budget de la CCE pour 1998 ont été approuvés sans compromettre le processus de planification triennal. L'environnement et le commerce y tiennent une place prioritaire et deux thèmes principaux s'en dégagent : 1) la compréhension de la relation entre l'environnement, l'économie et le commerce; 2) l'encouragement des Parties à se concerter afin d'adopter une approche intégrative en matière de protection de l'environnement et de développement économique.

Elle fait part au Comité de plusieurs décisions d'établissement d'échéances et de dates de publication concernant notamment le Rapport sur l'état de l'environnement (en juin) et l'étude sur la partie amont de la rivière San Pedro (rapport d'experts en juin; examen public; réunion du groupe consultatif en septembre; et rapport final en novembre). Répondant aux questions des membres, elle donne certains détails sur les projets relatifs à la production de café en zone ombragée, à la gestion rationnelle des produits chimiques et aux émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne le plan stratégique triennal, M^{me} Ferretti indique qu'une réunion de recherche d'idées aura lieu le 19 mai à Val-Morin, au Québec, à laquelle participeront cinq représentants de chaque Partie, un membre du CCPM, un membre du comité d'examen indépendant et le Secrétariat. Cette réunion sera suivie le lendemain par une séance de rédaction à laquelle prendront part les représentants suppléants et le Secrétariat. Les membres du CCPM se disent d'avis que trois d'entre eux, un représentant de chaque pays, devraient y participer. Il est convenu que la présidente communique avec les représentants suppléants à ce sujet.

Suivi : présidente du CCPM / Parties / Secrétariat

Une discussion s'engage sur la révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. M^{me} Ferretti indique qu'il est dans l'intention des Parties de mettre une ébauche à la disposition des ministres à la session du Conseil du mois de juin. Elle sera également distribuée aux membres du CCPM à ce moment-là. À cette fin, il est prévu que le Comité permanent général (CPG) se réunisse de façon informelle les 14 et 15 mai 1998 à Washington, D.C., mais les représentants suppléants ont décidé que le CCPM ne sera pas représenté à cette réunion.

Les membres expriment leur désaccord avec cette décision, soutenant que le compte rendu de la session des représentants suppléants du 10 février indique que le CCPM devrait participer activement à ce processus au lieu de ne connaître les résultats qu'une fois qu'il sera terminé. Ils soutiennent sans équivoque qu'une fois que les représentants suppléants auront travaillé ce texte, il sera très difficile d'y apporter des changements.

Il est convenu que la présidente communique immédiatement avec les représentants suppléants et insiste pour que le CCPM participe à cette réunion informelle.

Suivi : présidente du CCPM / Parties / Secrétariat

M^{me} Ferretti poursuit en présentant le programme de la session du Conseil à Mérida. Les membres se disent d'avis que la version actuelle du programme provisoire ne laisse aucune possibilité au CCPM de se réunir en privé avec le Conseil. Les membres conviennent de communiquer directement avec le Conseil afin de lui exprimer leur désir de tenir une telle réunion dans le cadre de la session des 25 et 26 juin.

Suivi : présidente du CCPM / Parties / Secrétariat

La directrice exécutive mentionne en outre que l'atelier prévu dans le cadre de la session du Conseil donnera au public la possibilité d'examiner des documents traitant des secteurs sur lesquels la CCE fera porter son programme et des activités concertées. Cela permettra au public de formuler des commentaires au Conseil sur le cadre stratégique triennal du programme de la CCE. Une longue discussion s'engage et plusieurs membres se disent préoccupés par le fait que le programme, tel que proposé, frustre et décourage le public participant. Il est décidé de communiquer directement avec le Conseil à ce sujet.

Suivi : présidente du CCPM / Parties / Secrétariat

PRIORITÉS DU CCPM EN 1998

Il est convenu de maintenir les priorités fixées au cours de la session ordinaire du CCPM n° 98-01 mais en ajoutant un nouveau point prioritaire à l'ordre du jour de la session n° 98-04 prévue à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest : *L'environnement et le commerce, et les peuples autochtones.*

Suivi : membres du CCPM / Secrétariat

EXPOSÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BORDER ENVIRONNEMENT COOPERATION COMMISSION (BECC)

Après avoir été présenté par la présidente, le directeur général de la BECC, M. Javier Cabrera Bravo, expose avec enthousiasme les activités de cet organisme en insistant sur le fait qu'il faut encourager la participation de la collectivité. Il explique de quelle manière les représentants de cette dernière participent à toutes les activités de la BECC, y compris au processus d'approbation des projets. Il se dit persuadé que ce modèle de participation du public a permis que les activités de la BECC soient acceptées à plus grande échelle et qu'il a suscité une adhésion plus fondamentale au développement durable.

COMMENTAIRES DES OBSERVATEURS

Il est convenu d'autoriser les observateurs présents à formuler des commentaires avant la fin de la séance du matin, dont les suivants :

- Préoccupés par le peu de possibilités offertes à la population de s'adresser au CCPM, des observateurs demandent au Comité d'accorder plus de temps au public pour dialoguer avec les membres et formuler des avis, au lieu de n'assister aux réunions qu'en spectateur.
- D'autres observateurs suggèrent qu'une des manières d'inciter le public à s'engager consisterait à ce que les membres du Comité soulèvent des questions sur le réseau CCE Net et répondent aux commentaires.
- En dernier lieu, d'aucuns affirment également que le CCPM devrait soutenir des études axées sur des questions frontalières et donner son avis quant à la manière d'établir une concertation entre les processus trilatéraux et bilatéraux, en mettant l'accent sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers. Ils déclarent en outre que les accords transfrontaliers devraient donner suite aux préoccupations exprimées par des institutions comme la BECC.

Il est convenu que le CCPM fera parvenir une lettre au nouvel administrateur de la Région 6 de l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis, M. Gregg Cooke, afin de le féliciter pour sa nomination et de lui offrir le soutien et la collaboration du Comité.

Suivi : membres du CCPM / Secrétariat

PLAN STRATÉGIQUE DE LA CCE POUR LA PÉRIODE 1999-2001

Après une discussion prolongée, il est convenu que le plan de travail approuvé durant la session ordinaire du CCPM n° 98-01 et annexé à l'avis au Conseil n° 98-01 serve de base pour formuler un avis sur le plan triennal. Une fois le plan triennal reçu, il est suggéré que chaque groupe de travail du CCPM ébauche un plan de mise en œuvre en collaboration avec le Secrétariat. Il est en

autre décidé que ce plan soit un processus évolutif et qu'une partie de toutes les séances du CCPM soit consacrée à la mise à jour de ce plan.

Les membres prennent d'autres décisions consistant à inclure au plan un avis sur les engagements de mise en œuvre conjointe découlant du Protocole de Kyoto sur le changement climatique; un examen de l'ALÉNA et de toute expansion de cet accord en vue de former un bloc commercial à l'échelle de l'hémisphère; des principes directeurs de concertation relatifs à la gestion des matières toxiques; et les répercussions que le développement peut avoir sur le plan social.

Suivi : membres du CCPM / groupes de travail du CCPM

Il est également convenu que les groupes de travail du CCPM seront revus le plus rapidement possible afin de refléter les changements de membres.

Suivi : présidente du CCPM / membres du CCPM

Le Secrétariat est invité à établir un rapport rétrospectif sur tous les avis au Conseil et leurs résultats.

Suivi : Secrétariat

PROCHAINE SESSION DU CONSEIL

Il est décidé que le CCPM s'attachera à formuler un avis clair et orienté sur le plan stratégique triennal de la CCE et qu'il prendra les moyens qui s'imposent pour accomplir cette tâche. En ce qui concerne les préparatifs des ateliers publics, il en a été question plus tôt au cours de la séance.

Il est également convenu qu'il serait utile que le CCPM tienne une réunion avec les CCN et les CCG à Mérida afin de procéder à un échange de vues.

Suivi : membres du CCPM / Secrétariat

AUTRES QUESTIONS

Réunion éventuelle du CCPM avec les CCN et le CCG à Mérida

Cette question a déjà fait l'objet d'une discussion dans le cadre du point précédent.

Plan de gestion des BPC

Une discussion s'engage quant au point de vue du CCPM sur les expéditions canadiennes de BPC vers les États-Unis à des fins d'incinération, et ce, à la lumière d'une décision judiciaire interdisant de telles expéditions. D'aucuns se disent préoccupés par le fait que les nouvelles positions nationales concernant les frontières donnent lieu à une tendance plus restrictive qu'insuffisante dans ce domaine.

Les membres conviennent que cette question peut servir d'exemple pour illustrer la nécessité d'élaborer des processus de coopération qui ne compromettent pas les principes inhérents à l'ANACDE et à la CCE. Le rapport du CCPM au Conseil en fera mention.

Prochaines réunions du CCPM

Tel que mentionné précédemment, il est convenu d'inclure un autre thème à la réunion des 24 et 25 septembre prochains à Yellowknife : *L'environnement et le commerce, et les peuples autochtones*. Ce thème est particulièrement pertinent dans le cadre de cette réunion et la

présidente indique qu'elle souhaite toujours que le CCPM centre son attention sur les peuples autochtones.

Les membres sont également avisés que cette réunion coûtera très cher en raison des frais de déplacement élevés qu'elle occasionne. Ils conviennent de chercher des fonds supplémentaires.

Suivi : présidente du CCPM / Secrétariat

COMMENTAIRES DES OBSERVATEURS (suite)

- Une représentante d'Environnement Canada indique que le Canada essaiera de combler son siège vacant au sein du CCPM avant la session du mois de juin. Ce pays ne pourra déléguer qu'un ou deux représentants du CCN à Mérida. Elle recommande que les Parties clarifient l'état des rapports sur l'accessibilité en soulignant par ailleurs à quel point il est important qu'elles reçoivent un avis du CCPM à ce sujet dans les meilleurs délais.
- Un représentant de l'EPA des États-Unis rend compte d'une conférence très fructueuse qui s'est tenue récemment à San Diego. Vingt-cinq tribus frontalières et huit organismes gouvernementaux américains et mexicains y ont participé dans le but d'examiner des problèmes communs. Ce représentant réitère le grand intérêt que les États-Unis portent aux travaux du CCPM.
- Les représentants d'une organisation non gouvernementale (ONG) autochtone du Canada offrent au CCPM de partager leur expérience et d'entamer un dialogue sur des questions touchant l'évaluation des impacts environnementaux. Plusieurs questions préoccupantes sont évoquées : la contamination par le mercure résultant des inondations provoquées dans le cadre de projets hydroélectriques; les émissions de gaz à effet de serre; les effets transfrontaliers des détournements de rivière; les droits humains liés à l'environnement et au développement et la nécessité de tenir compte des populations directement touchées par le développement; l'omission des gouvernements de respecter ou d'appliquer les accords et les lois.

Les représentants de cette ONG déposent une étude sur les régimes environnementaux établis en vertu de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (un traité entre les Cris et les Inuit du Québec et les gouvernements). La discussion porte sur certaines des frustrations que la mise en œuvre de ces régimes a engendrées et il est question d'un recours éventuel aux mécanismes prévus par les articles 13 et 14 de l'ANACDE.

- Un représentant américain d'une organisation non gouvernementale (ONG) du domaine de l'industrie recommande que le programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce devrait davantage se concentrer sur les incidences positives qu'ont les investissements directs des secteurs public et privé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18 heures 30, le 7 mai 1998.

Rédigé par Lorraine Brooke.



DISTRIBUTION : Générale
J/98-01/AGEN
ORIGINAL : ANGLAIS

**Commission de coopération environnementale
Session du Comité consultatif public mixte n° 98-02**

Le 7 mai 1998

**Hôtel Camino Real
101 S. El Paso Street
El Paso, Texas (États-Unis)
Tél. : (915) 534-3000 • Téléc. : (915) 534-3024**

Ordre du jour

Présidence : M^{me} Mary Simon

Mardi, le 7 mai 1998

- | | |
|-------------------|---|
| 8 h 00 à 9 h 45 | Séance privée du CCPM : <ol style="list-style-type: none">1. Tour d'horizon par la présidente2. Questions internes |
| 9 h 45 à 10 h 00 | Pause |
| 10 h 00 à 10 h 30 | Séance publique du CCPM : <ol style="list-style-type: none">1. Mot de bienvenue et tour d'horizon par la présidente2. Adoption de l'ordre du jour provisoire3. Compte rendu de la directrice exécutive par intérim du Secrétariat de la CCE :<ol style="list-style-type: none">a) Mise à jour sur le programme et le budget annuels de la CCE pour 1998b) Prochaine session du Conseilc) Autres questions courantes |
| 10 h 30 à 11 h 30 | Priorités du CCPM en 1998 |
| 11 h 30 à 12 h 00 | Présentation du directeur général de la <i>Border Environment Cooperation Commission</i> (BECC) |
| 12 h 00 à 13 h 30 | Déjeuner privé |
| 13 h 30 à 15 h 30 | Plan stratégique de la CCE pour 1999 à 2001 :
Formulation d'un avis du CCPM au Conseil |
| 15 h 30 à 15 h 45 | Pause |
| 15 h 45 à 16 h 30 | Plan stratégique de la CCE pour 1999 à 2001 (suite) |
| 16 h 30 à 17 h 00 | Prochaine session du Conseil |
| 17 h 00 à 17 h 30 | Autres questions |
| 17 h 30 à 18 h 00 | Commentaires des observateurs |
| 18 h 00 | Levée de la séance |



Commission de coopération environnementale
Session du Comité consultatif public mixte n° 98-02

Liste des participants

Members:

Canada

Michael Cloghesy
Donna Tingley
Mary Simon (Présidente)

Mexico

Guillermo Barroso
Iván Restrepo

United States

Peter Berle
Jonatan Plaut
Jean Richardson
John Wirth

Observateurs :

Zena Aldridge	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
Lorenzo Arriaga	<i>U.S. Department of the Interior</i>
Andrés Ávila Akerberg	<i>Secretaría de Comercio y Fomento Industrial</i>
Lorraine Brooke	Consultante
Rita Cerrutti	Environnement Canada
Javier Cabrera Bravo	<i>Border Environment Cooperation Commission (BECC)</i>
Adam B. Greene	<i>U.S. Council for International Business</i>
Robert Hardaker	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>
José Arturo Herrera Solís	<i>Secretaría de Relaciones Exteriores, Ciudad Juárez</i>
Ginette Lajoie	Grand Conseil des Cris du Québec
Pilar Leal	<i>Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)</i>
Andres Mangan	<i>Business Council for sustainable Development for the Gulf of México</i>
John McKennirey	<i>Commission for Labor Cooperation</i>
Violet Pachanos	Grand Conseil des Cris du Québec
Robert Redhead	<i>Robert J. Redhead Limited</i>
Leonora Rueda Gutiérrez	<i>Secretaría de Relaciones Exteriores, Ciudad Juárez</i>
Romeo Saganash	Grand Conseil des Cris du Québec
Glenn B. Sekavec	<i>U.S. Department of the Interior</i>
Peter Silva	<i>Border Environment Cooperation Commission (BECC)</i>
Lynda Taylor	<i>Border Environment Cooperation Commission (BECC)</i>
Raúl Tornel Cruz	<i>Confederación de Cámaras Industriales de los Estados Unidos Mexicanos</i>
Dan Torrez	<i>Office of the Attorney General, State of Texas</i>
René Valenzuela	<i>International Boundary and Water Commission</i>
Robert Varady	<i>University of Arizona</i>
Mireya Vega López	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca</i>
Beatriz Vera	Consultante

Membres du personnel du Secrétariat de la CCE :

Janine Ferretti
Manon Pepin
María de la Luz García



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

AVIS AU CONSEIL N^o 98-04

Objet : Poste de directeur exécutif de la Commission de coopération environnementale (CCE) et sièges vacants au sein du Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) :

EN CONFORMITÉ avec les termes de son mandat lui prescrivant de formuler des avis au Conseil;

NOTANT les limites que le manque de membres de plein droit peut imposer au Comité quant à son fonctionnement;

1. Formule l'avis qui suit relativement au choix du nouveau directeur exécutif de la CCE :

Le titulaire devrait avoir les compétences et l'expérience suivantes :

- des antécédents de travail pertinents en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement;
- de solides connaissances dans le domaine du développement durable;
- des aptitudes manifestes à répondre aux attentes de la CCE et du public.

Le CCPM devrait être invité à proposer des candidats appropriés pour ce poste.

2. Invite respectueusement le Canada et le Mexique à combler leurs sièges vacants au sein du CCPM avant la tenue de la séance ordinaire du Conseil en 1998.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Mai 1998